

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 81400209.3

51 Int. Cl.³: E 05 C 17/26

22 Date de dépôt: 10.02.81

30 Priorité: 08.05.80 FR 8010260

43 Date de publication de la demande:
 25.11.81 Bulletin 81/47

84 Etats contractants désignés:
 DE GB IT SE

71 Demandeur: REGIE NATIONALE DES USINES
 RENAULT

Boîte postale 103 8-10 avenue Emile Zola
 F-92109 Boulogne-Billancourt(FR)

72 Inventeur: Bascou, Jacques
 247, Boulevard Jean-Jaurès
 F-92109 Boulogne. Billancourt(FR)

74 Mandataire: Réal, Jacques et al,
 Régie Nationale des Usines Renault 8-10, avenue Emile
 Zola
 F-92109 Boulogne Billancourt(FR)

54 Dispositif de verrouillage d'une vitre pivotante.

57 Le dispositif est caractérisé en ce qu'il comporte un bielle (8) encastrable complètement à l'intérieur du corps (4) du verrou monté sur la carrosserie et de la chape (7) fixée sur la vitre (1), bielle mue par une combinaison de mouvements coulissants et pivotants communiqués à partir de la translation d'un bouton de manoeuvre (9), parallèlement au corps du verrou et obtenues au moyen de pions (17, 19) solidaires de la bielle, évoluant dans des boutonnières de la chape et du corps du verrou.

Ce dispositif de faible encombrement permet de verrouiller la vitre à compression constante du joint d'étanchéité de la vitre.

Application aux vitres de custode de véhicules automobiles.

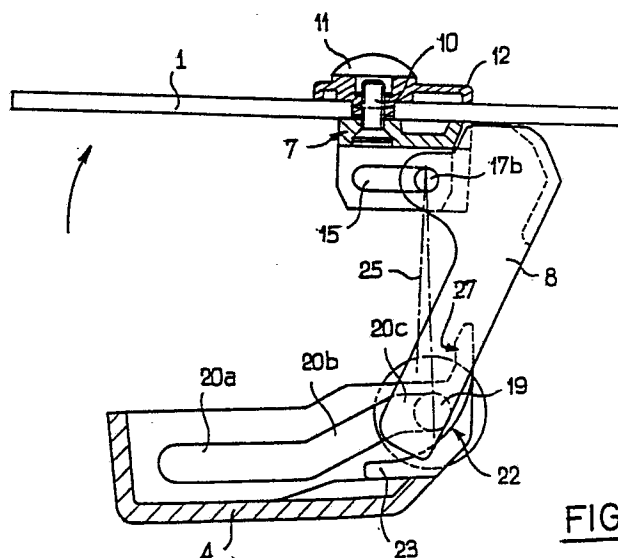


FIG. 4

Dispositif de verrouillage d'une vitre pivotante

La présente invention a pour objet un dispositif permettant le verrouillage d'une vitre pivotante en positions fermée ou entrebaillée, notamment,
5 une vitre pivotante de custode de véhicule automobile.

Dans l'art antérieur, on connaît des dispositifs de verrouillage de vitres pivotantes comprenant, en général, deux biellettes articulées, disposées en regard de l'axe de pivotement de la vitre. Parmi les
10 inconvénients que présentent de tels dispositifs, on peut citer le manque d'étanchéité qu'ils confèrent à la vitre en raison d'une perte d'écrasement du joint d'étanchéité après désalignement des points d'articulation des biellettes nécessaires au verrouillage de la vitre.

Par ailleurs, la trajectoire de la bielle de commande en cours de
15 manoeuvre fait saillie dans l'habitacle du véhicule, entraînant des risques d'agressivité dans le cas où l'entrebaillement de la vitre ne serait fait qu'à moitié de sa course.

Une solution aux problèmes techniques précédents a déjà été décrite
20 dans la demande de brevet française N° 78.31.210, déposée par le présent demandeur.

Ce dispositif comporte une bielle articulée, d'une part, à coulissement
25 dans un levier monté pivotant sur un support et, d'autre part, à une chape montée avec un certain degré de rotation dans une embase fixée sur la vitre et un jeu de cames en contact pour le verrouillage (déverrouillage du levier en position fermée ou entrebaillée de la vitre).

La présente invention a pour but de proposer une nouvelle solution
30 plus simple et plus économique aux précédents problèmes d'étanchéité et d'encombrement par laquelle le joint d'étanchéité de la vitre reste à un niveau de compression constant au cours de la manoeuvre de verrouillage/déverrouillage.

La structure du verrou, selon l'invention, fait intervenir un minimum
35 de pièces mobiles encastrables les unes dans les autres pour réduire l'encombrement de l'ensemble tandis que leurs trajectoires développées

au cours de la manoeuvre d'entrebaillement de la vitre ne créent aucune saillie supplémentaire dans l'habitacle du véhicule.

Le dispositif est caractérisé essentiellement en ce qu'il comporte :

5 une bielle encastrable complètement à l'intérieur du corps du verrou monté sur la carrosserie et de la chape fixée sur la vitre, bielle mue par une combinaison de mouvements coulissants et pivotants communiqués à partir de la translation d'un bouton de manoeuvre, parallèlement au corps du verrou.

10

La manoeuvre du bouton provoque d'abord la translation de la bielle sur deux pions extrêmes coulissant dans des boutonnières de guidage formées dans le corps et dans la chape pour déverrouiller la bielle. La poursuite de la manoeuvre du bouton provoque ensuite l'entrebaillement de la vitre car les pions servent aussi de pivots pour l'articulation de la bielle, notamment, lorsqu'ils arrivent en butée dans leurs boutonnières respectives. La bielle constitue donc la seule pièce mobile du mécanisme.

15

20

D'autres particularités ressortiront de la description qui suit, en référence au dessin annexé sur lequel :

- la figure 1 est une vue en élévation du dispositif monté, prise de l'intérieur du véhicule ;

25

- la figure 2 est une vue de dessus du dispositif en positions fermée et verrouillée de la vitre ;

30

- la figure 3 est identique à la figure 2 mais en position déverrouillée ;

- la figure 4 est une coupe selon la ligne IV de la figure 1 montrant la vitre en position entrebaillée ;

35

- la figure 5 est une coupe transversale selon la ligne V de la figure 2 ;

- la figure 6 est une vue de côté suivant la flèche VI de la figure 3.

La figure 1 représente le dispositif de verrouillage et d'entrebaillement d'une vitre pivotante de custode 1, monté sur la carrosserie adjacente 2 délimitant l'encadrement de la vitre au moyen d'une patte de fixation 3, prolongeant le corps 4 du verrou, mis en place et
5 maintenu dans un embouti 5 de la carrosserie par deux vis 6.

Le verrou se compose essentiellement d'un corps creux 4, d'une chape 7 fixée sur la vitre 1 et d'une bielle mobile 8 susceptible de s'encastrier complètement dans les logements formés par le corps et la chape et
10 actionnée par un bouton de manoeuvre 9.

Toutes ces pièces sont, de préférence, fabriquées en matière synthétique.

La chape 7 est fixée sur la face intérieure de la vitre 1 et maintenue
15 contre celle-ci au moyen d'une vis 10 traversant la vitre et s'engageant dans un écrou extérieur 11 indémontable, à tête ronde, avec interposition sur la face extérieure de la vitre d'un cache 12 muni d'un joint d'étanchéité.

Comme on le voit sur les figures 4 et 5, les ailes 13, 14 de la chape
20 sont traversées par une boutonnière oblongue 15, parallèle au plan de la vitre et formant une section en croix avec le logement central 16 de la chape pour recevoir et guider deux pions opposés 17a, 17b, portés par les faces opposées d'une extrémité de la bielle 8 qui peut
25 ainsi coulisser dans la boutonnière 15 de la chape et pivoter autour de ses pions 17a, 17b.

A son autre extrémité, la bielle est reliée de façon également mobile au corps 4 du verrou au moyen d'un autre pion 19 coulissant dans une
30 boutonnière oblongue 20 du corps et solidaire du bouton de manoeuvre 9 extérieur au corps.

Le corps creux 4 présente une section en forme de U dont une aile 21 est percée par la boutonnière 20 et se laisse traverser par le pion 19
35 relié au bouton.

La boutonnière du corps présente une portion oblique 20b orientée vers la chape, intercalée entre deux portions extrêmes 20a, 20c, parallèles

entre elles et parallèles à la boutonnière rectiligne 15 de la chape lorsque la vitre est fermée.

5 Par ailleurs, la paroi interne de l'aile 21 du corps comportant la boutonnière présente une rampe curviligne 22 se prolongeant vers l'intérieur du corps par une rainure 23 dite de verrouillage, prévue pour recevoir la nervure latérale 24 correspondante, formée sur le talon de la bielle 8, plus visible sur la figure 5.

10 Ainsi, comme le montre la figure 2, la bielle peut s'encastrier complètement à l'intérieur du corps, le talon de la bielle épousant le contour externe 25 du verrou, du côté de l'introduction.

15 Le corps du verrou présente encore deux épaulements 26, 27, de manière à emboîter partiellement la chape 7 au cours de la fermeture de la vitre, ce qui confère à l'ensemble une bonne rigidité et un encombrement minimal par rapport au plan de la vitre, vers l'intérieur de l'habitacle du véhicule, limitant ainsi le danger d'une saillie trop proéminente. On peut encore exprimer ce résultat en faisant remarquer que, malgré
20 la longueur de la bielle 8 nécessaire à un entrebaillement suffisant de la vitre, la distance des pions 17, 19 à la vitre est réduite à une cote minimale.

25 La figure 1 étant prise de l'intérieur du véhicule, on remarque que le bouton de manoeuvre 9 évolue en translation sous le corps 4 du verrou, donc sans présenter de saillie supplémentaire vers l'intérieur du véhicule par rapport à la paroi 28 du corps la plus éloignée de la vitre (figure 2). Au contraire, la portion oblique 20b de la boutonnière tend à l'éloigner vers l'extérieur. Par ailleurs, comme en position
30 d'utilisation la boutonnière 20 se situe sous le corps, le mécanisme est protégé contre les éventuelles introductions de poussières par la boutonnière.

Le dispositif fonctionne comme suit :

35 En partant de la figure 2 qui représente la vitre 1 en positions fermée et verrouillée, l'utilisateur déplace le bouton de manoeuvre 9 vers la droite (figure 3), guidé par la boutonnière 20 du corps de

verrou, ce qui libère la nervure de verrouillage 24 de la bielle de la rainure 23 correspondante du corps. Ce mouvement de translation de la bielle 8 est limité par le pion 17 arrivant en butée dans la boutonnière 15 de la chape.

5

A partir de la position déverrouillée de la figure 3, en poursuivant la manoeuvre du bouton 9, les pions 17a et 17b de la bielle touril-
lonnent dans la chape et deviennent des pivots pour l'articulation de la bielle.

10

Dans un mouvement circulaire, la bielle 8 éloigne la chape 7 du corps du verrou 4 en provoquant l'entrebaillement de la vitre 1 comme le montre la figure 4.

15

L'entrebaillement maximal est atteint lorsque le pion 19 solidaire du bouton atteint le fond de la boutonnière du corps jusqu'au palier 20c permettant le maintien de la bielle dans cette position stable. En effet, en fin de course, l'axe du pion 19 dépasse la perpendiculaire 25 à la vitre passant par l'axe des pions 17 pivotant dans la chape.

20

La refermeture et le verrouillage de la vitre procèdent des opérations inverses des précédentes. La compression du joint d'étanchéité (non représenté) de la vitre dans l'encadrement de la fenêtre a lieu au cours de la fermeture proprement dite, c'est-à-dire au cours du passage de la figure 4 à la figure 3. Le verrouillage, c'est-à-dire le passage à la figure 2 a donc lieu à compression maximale et constante puisque les positions du corps et de la chape restent fixes, seule la bielle 8 étant déplacée parallèlement au plan de la vitre.

25

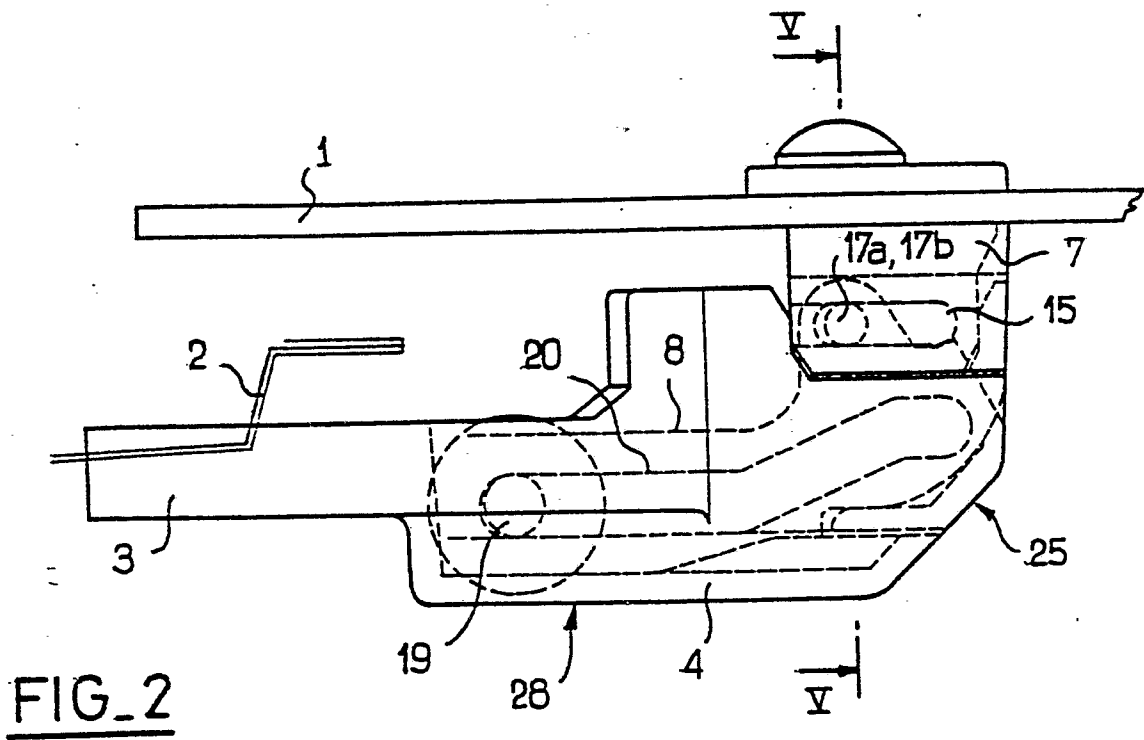
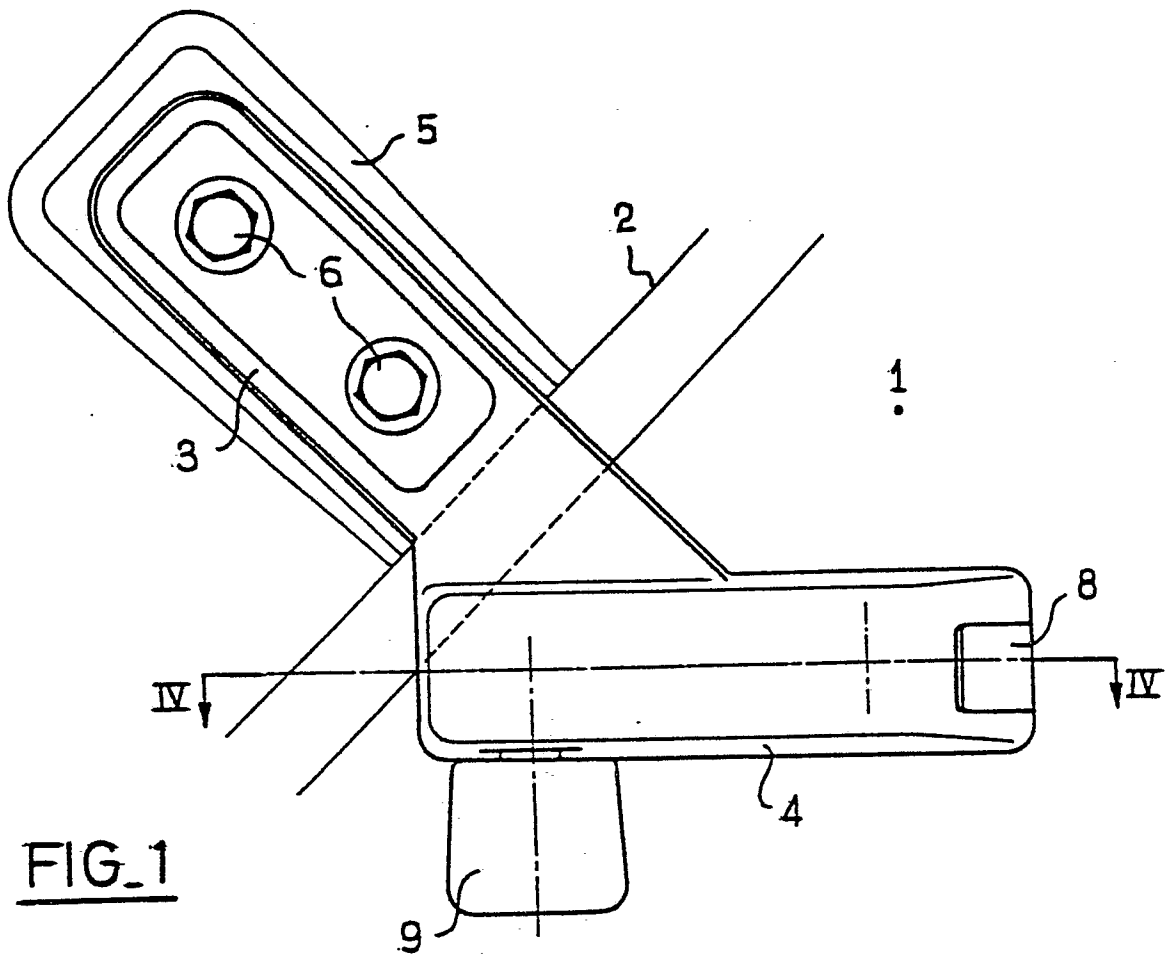
30

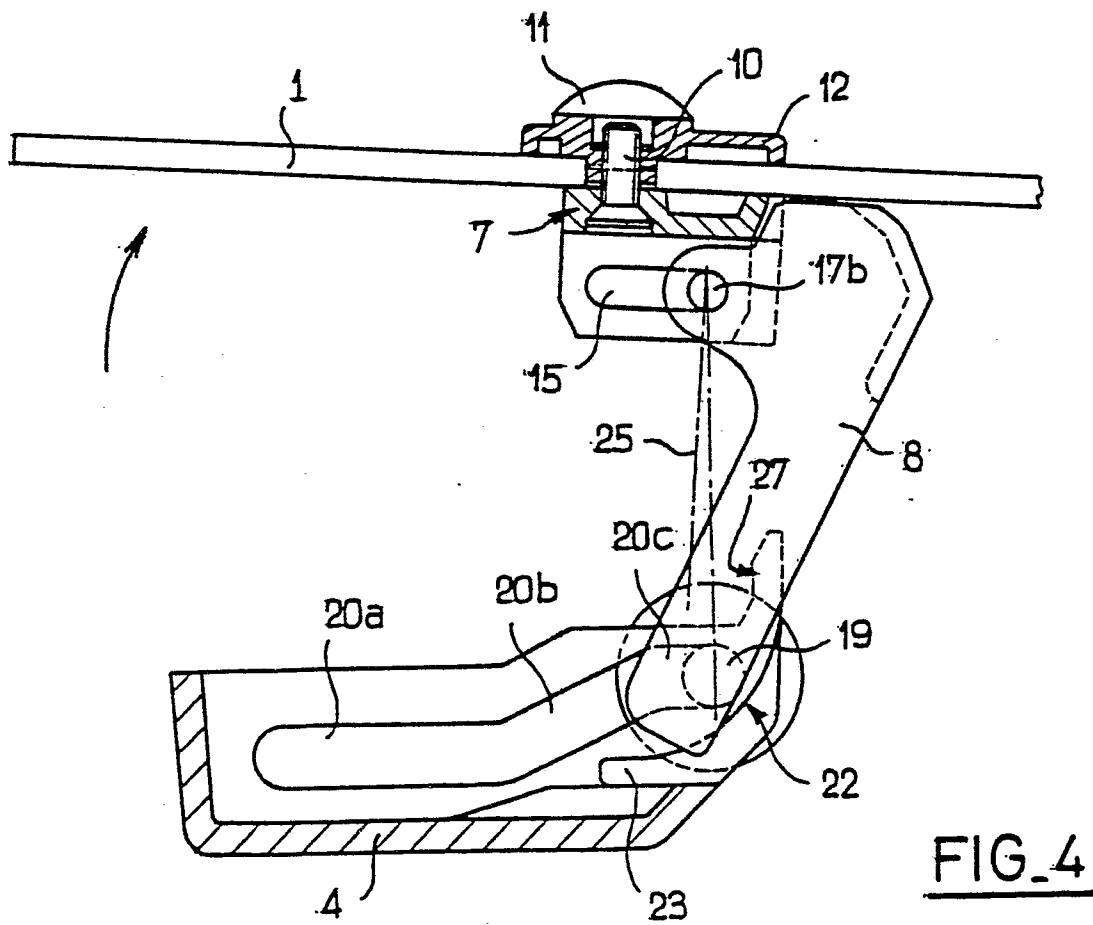
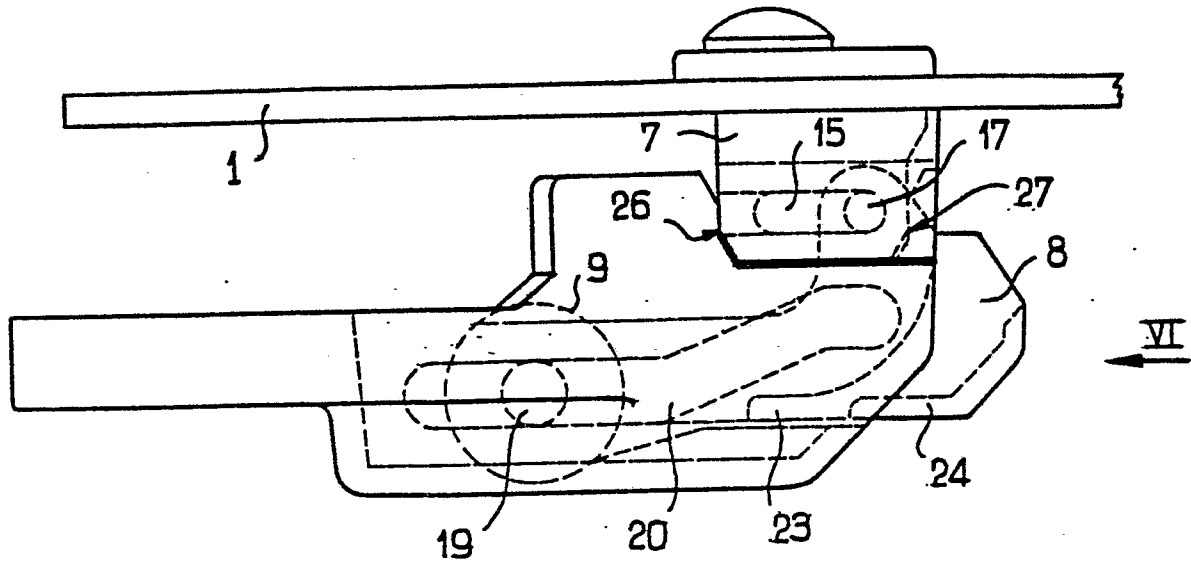
Au cours de la fermeture, la nervure 24 de la bielle entre en contact avec la rampe 22 du corps tandis que la chape vient s'emboîter entre les épaulements 26, 27 précités du corps. Puis la translation des pions 17, 19 dans leurs boutonnières respectives provoque un verrouillage positif par l'engagement de la nervure 24 latérale de la bielle dans la rainure 23 du corps.

35

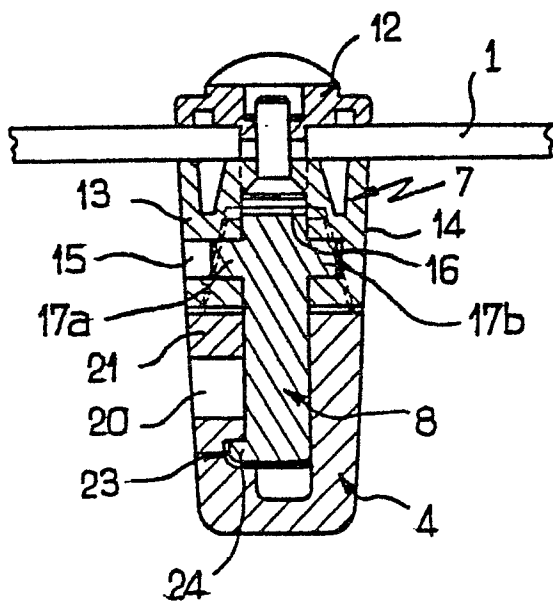
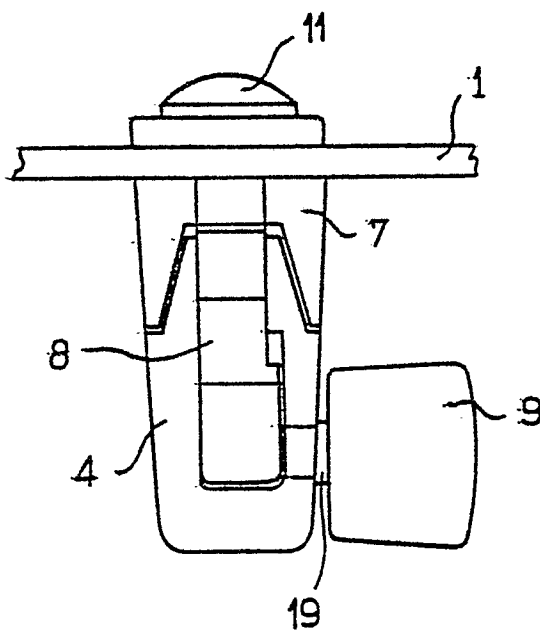
REVENDICATIONS

- 1- Dispositif de verrouillage d'une vitre pivotante en position fermée ou entrebaillée, notamment une vitre de custode de véhicule automobile pivotant vers l'extérieur, comportant une bielle (8) encastrable articulée entre la vitre (1) et la carrosserie fixe (2) et animée d'une combinaison de mouvements pivotants et coulissants par l'intermédiaire de pions (17, 19) guidés dans des boutonnières (15, 20), caractérisé en ce que la bielle (8) est actionnée directement à une extrémité par un pion (19) manoeuvré en translation par un bouton (9) et coulissant dans une boutonnière (20) formée dans le corps d'un verrou (4) monté sur la carrosserie tandis qu'un pion (17) monté à l'autre extrémité de la bielle coulisse dans la boutonnière (15) d'une chape (7) fixée sur la vitre.
- 2- Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que la boutonnière (20) du corps comporte une portion intermédiaire oblique (20b) orientée vers la chape (7), les portions parallèles extrêmes (20a, 20c) servant au verrouillage de la vitre (1) dans les positions fermée et entrebaillée.
- 3- Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que, au verrouillage, la bielle (8) s'encastre complètement à l'intérieur du corps (4) et de la chape (7), cette dernière s'emboîtant partiellement sur le corps.
- 4- Dispositif selon la revendication 3, caractérisé en ce que le talon de la bielle (8) comporte une nervure transversale (24) coopérant avec une rampe curviligne (22) du corps qui se termine par une rainure de verrouillage (23).





3/3

FIG. 5FIG. 6



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0040554

Numéro de la demande

EP 81 40 0209

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendica- tion concernée	
A	<u>DE - B - 1 094 150</u> (SCHIER HOLZ) -----		E 05 C 17/26
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³)
			E 05 C
			CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES
			X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interférence D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons
			&: membre de la même famille, document correspondant
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 02-07-1981	Examineur V. BOGAERT